



**COMITÉ NATIONAL
DES PÊCHES MARITIMES
ET DES ÉLEVAGES MARINS**

CAHIER D'ACTEUR **PNACC-3**

24/12/2024

COMITE NATIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime – SIRET : 77569173600844 – Code NAF 9412 Z
134, Avenue de Malakoff – 75116 Paris Tel : +33 (0)1 72 71 18 00 Mél : cnpmem@comite-peches.fr

Comptant parmi les secteurs les plus affectés, la pêche maritime et l'aquaculture marine subissent déjà les conséquences directes du changement climatique, menaçant la stabilité économique et sociale du secteur. La hausse des températures des eaux marines, l'acidification des océans et les modifications des régimes de courants perturbent profondément les habitats naturels et occasionnent des changements de comportement et de dynamique d'espèces marines. Ces phénomènes se traduisent par des migrations des stocks de poissons vers des eaux plus froides, une modification de la diversité biologique, ainsi que des changements dans les cycles de reproduction et de croissance des espèces exploitées. Par conséquent, les professionnels doivent s'adapter à l'évolution de leurs zones historiques de pêche en constante évolution, ce qui engendre une augmentation des coûts et des incertitudes pour la profession. Pour les élevages marins, la hausse des températures, la modification des régimes de précipitations, les épisodes météorologiques extrêmes (chaleurs, acidification des eaux) et la prolifération de maladies sont autant d'évènements pouvant affecter la croissance et la santé des espèces d'élevage et fragiliser économiquement les infrastructures aquacoles marines.

À l'échelle européenne, ces défis imposent une coopération renforcée et des politiques ambitieuses pour soutenir ces secteurs essentiels à la sécurité alimentaire des communautés côtières et assurer la pérennité des économies locales. Dans cette optique, il est crucial de développer et de mettre en œuvre des politiques permettant à ces activités nourricières de s'adapter et surmonter ce phénomène tant au niveau national qu'europpéen.

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNP MEM), en tant qu'instance représentative des professionnels de la pêche et de l'aquaculture marine à l'échelle nationale, joue un rôle clé dans la défense des intérêts des pêcheurs et des éleveurs marins, la promotion d'une pêche durable, et le dialogue avec les pouvoirs publics au niveau national, européen et international. Le CNP MEM, est engagé dans la compréhension et la gestion des effets du changement climatique sur l'ensemble du secteur et participe activement à l'élaboration de solutions adaptées et durables pour les professionnels. Il tient donc à saluer la publication de ce document qui intègre directement la pêche et l'aquaculture marine dans les démarches d'adaptation et de résilience face aux défis climatiques.

Ce cahier d'acteur, élaboré dans le cadre de la consultation publique en cours, présente la vision de la filière concernant plusieurs mesures proposées par le PNACC-3, en tenant compte de ses enjeux spécifiques.

1) Accompagner la transition écologique et énergétique de la filière face au changement climatique

Accompagner la filière halieutique et l'aquaculture marine dans son adaptation aux effets du changement climatique est un objectif essentiel pour garantir sa durabilité et sa résilience. Face aux défis liés à l'évolution des écosystèmes marins, à la décarbonation des activités et à l'adaptation des techniques de pêche, des mesures de soutien ambitieuses et adaptées doivent être mises en place. Elles doivent intervenir notamment en matière de financement, de formation et d'innovation technologique, pour permettre à la filière de s'adapter efficacement et préserver également les communautés côtières qui en dépendent.

Avec une moyenne d'âge des navires de pêche de 31 ans en 2023, un accompagnement financier est indispensable pour le renouvellement de la flotte qui passe d'abord par une aide à la transition énergétique. Même si les émissions du secteur de la pêche ont été réduites de 52 % depuis 1990 (ce qui correspond presque à l'objectif de l'UE en matière de baisse des émissions des GES), le CNP MEM insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir de réelle adaptation de la flotte de pêche aux défis du changement climatique tant que le cadre européen et national du renouvellement de la flotte n'est pas rénové, qu'il

s'agisse de la contrainte sur la jauge des navires, ou du régime des aides d'État qui n'ont pas été revus depuis plus de 15 ans.

Le CNPMMEM souligne l'importance de la "progressivité" et du réalisme dans la mise en place de la conditionnalité des aides, comme le prévoit la mesure 27. Il est impératif de faciliter l'accès aux financements pour les investissements stratégiques nécessaires que constituent l'acquisition de nouveaux navires ou d'équipements spécifiques, ainsi qu'une adaptation des infrastructures portuaires afin de permettre à la filière de s'adapter au changement climatique et de maintenir la compétitivité et la durabilité de l'ensemble filière.

L'adaptation de l'aquaculture marine au changement climatique repose sur des techniques innovantes comme l'aquaculture en circuit recirculé, qui optimise le contrôle des paramètres de l'eau, et l'implantation de sites éloignés des côtes pour limiter l'impact des variations de température. Pour faciliter cette transition, il est essentiel de simplifier les démarches administratives afin d'encourager des pratiques durables telles que la co-culture, l'Aquaculture Multitrophique Intégrée (AMTI) et la production d'algues. Une telle simplification favoriserait également l'innovation et la compétitivité du secteur aquacole marin tout en soutenant les objectifs environnementaux de la France et de l'Union européenne. De même, le changement climatique doit davantage être pris en compte dans la mise en œuvre des actions du plan Aquacultures d'avenir 2021-2027.

2) Adapter la recherche scientifique aux besoins de la filière halieutique et des élevages marins face au changement climatique

Le CNPMMEM souhaite que l'État renforce l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes marins et des impacts du changement climatique sur ces derniers. Elle doit être vue sous le modèle de l'association entre connaissances empiriques issues de la pêche professionnelle et l'accroissement des connaissances scientifiques classiques, pour lesquelles le manque de modèle du changement climatique devient de moins en moins compréhensible. Cela passe notamment par une mise en réseau des chercheurs et des professionnels de la pêche et de l'aquaculture marine, mais aussi, entre autres, une meilleure compréhension des variations des productions de planctons (variations du peuplement planctonique, conséquences sur la chaîne trophique, etc.) est nécessaire. De manière générale, les résultats des travaux scientifiques devraient être davantage partagés avec les professionnels pour renforcer le lien entre la science et les pratiques de terrain. Pour les élevages marins, l'amélioration des connaissances sur la sélection génétique, les cycles d'élevage, la prise alimentaire ou la lutte contre les zoonoses est essentielle pour permettre aux professionnels d'anticiper le changement des paramètres environnementaux.

Le développement des sciences participatives et des programmes de recherche sur les nouvelles espèces, notamment invasives, est essentiel pour mieux comprendre leur cycle de vie, leur abondance et leur impact sur les écosystèmes. Ces connaissances permettront de concevoir et de mettre en œuvre des outils de gestion adaptés. Une gestion proactive basée sur ces connaissances peut renforcer la résilience des écosystèmes face à ces changements. La collecte de données par les pêcheurs, véritables sentinelles de la mer, doit être reconnue officiellement et intégrée aux recherches scientifiques. Valoriser leur contribution et leur fournir un retour d'information est indispensable pour renforcer leur implication dans la gestion des enjeux climatiques.

Enfin, il est nécessaire de faire évoluer le cadre de gestion et de décision actuel, principalement basé sur des objectifs de productivité et de biomasse. Cette approche doit intégrer une réflexion approfondie sur l'évolution des stocks halieutiques face aux changements environnementaux. Il est en effet crucial que les évaluations des stocks tiennent compte de l'ensemble des facteurs ayant un impact, et non seulement la mortalité liée à la pêche. Le simple ajustement à la baisse de l'activité de pêche ne

peut pas être une solution satisfaisante. Il mènera inexorablement à la fin du secteur, sans pour autant apporter de réponse suffisante vis-à-vis des facteurs de déclin des ressources issus du changement climatique ou des diverses pollutions d'origine anthropique. Pour être à même de construire des plans d'action efficaces vis-à-vis de l'objectif de reconstitution des stocks, il importe d'établir une hiérarchisation des facteurs d'impact ainsi qu'une priorisation des actions. La collaboration renforcée avec les instituts scientifiques doit donc permettre de mieux anticiper les fluctuations des populations de poissons et d'ajuster les stratégies de gestion en conséquence.

3) Intégrer les besoins d'adaptation au changement climatique du secteur halieutique et des élevages marins dans les stratégies européennes et internationales

Il est essentiel d'intégrer explicitement les effets et l'adaptation au changement climatique dans la Directive-Cadre "Stratégie pour le Milieu Marin" (DCSMM) et d'autres cadres européens comme le règlement sur la restauration de la nature (RRN). La prochaine révision de la DCSMM offre l'occasion de redéfinir le Bon État Écologique (BEE) en tenant compte des effets du changement climatique.

Le niveau d'ambition du BEE, en tant que « niveau acceptable pour les écosystèmes » doit être discuté, afin de juger s'il s'agit d'atteindre un seuil « minimum » de bon fonctionnement des écosystèmes, ou s'il convient de se rapprocher d'un état non impacté, parfois désigné comme « pristine ». Dans cette perspective, la définition du BEE doit inclure plusieurs éléments contextuels essentiels : la diversité et l'intensité des pressions anthropiques sur les milieux marins, la variabilité naturelle des écosystèmes à court et long terme, ainsi que leur capacité de résilience face aux perturbations. Enfin, les changements globaux, et en particulier le changement climatique, doivent être pris en compte pour une évaluation réaliste et opérationnelle du BEE.

Concernant le règlement sur la restauration de la nature, la France dispose de deux ans, à compter du 18 août 2024, pour soumettre son projet de plan national à la Commission européenne. Ce plan, qui définira des jalons pour 2030, 2040 et 2050, devra impérativement prendre en compte le manque de connaissances de l'impact du changement climatique sur les habitats marins, un domaine de recherche encore insuffisamment exploré à ce jour, avant de fixer des objectifs ambitieux mais inatteignables. En tout état de cause, il serait illusoire de penser revenir à un état initial sans prendre en compte l'évolution des habitats marins, c'est-à-dire, sans mesurer la variabilité naturelle, ou des impacts du changement climatique.

A l'échelle internationale, la mise en application du traité BBNJ (Biodiversity Beyond National Jurisdiction) doit intégrer les impacts du changement climatique sur les écosystèmes marins. En effet, la hausse des températures, l'acidification et la désoxygénation des océans modifient les habitats et la dynamique des espèces au sein des zones situées au-delà des juridictions nationales. Ces dimensions doivent être prises en compte, notamment dans le cadre de l'évaluation des impacts environnementaux des activités en haute mer prévue par le BBNJ.

4) Document stratégique de façade (DSF) et de bassin maritime (DSBM)

Le CNPMM rappelle la nécessité d'intégrer explicitement les impacts du changement climatique dans les documents stratégiques de façade et de bassin maritime, afin de garantir que les stratégies de gestion et d'aménagement des espaces maritimes tiennent compte des évolutions des écosystèmes, des conditions climatiques et des nouveaux défis environnementaux. Les tempêtes hivernales en mer d'Iroise en sont un exemple puisqu'elles affectent la disponibilité en algues et remanient les fonds marins. Ces évolutions affectent les habitats et les activités économiques qui en dépendent, mais ne sont pas toujours prises en compte dans les documents de gestion des aires marines protégées (AMP). Ces derniers doivent donc être actualisés en tenant compte de ces enjeux, avec la participation active

des professionnels. Le CNPMEM tient cependant à rappeler que les AMP n'ont pas vocation à jouer un rôle dans l'adaptation au changement climatique. Les objectifs pour lesquels elles ont été définies et instaurées sont la conservation des habitats/espèces marins dans un « bon » état, indépendamment des enjeux climatiques, même si elles y contribuent indirectement.

Le CNPMEM souligne l'importance d'une planification des énergies marines renouvelables (EMR) qui prenne en considération les enjeux du changement climatique, tout en préservant les besoins de la filière halieutique et des élevages marins. Cette planification doit éviter les impacts négatifs sur les zones de pêche prioritaires, prévenir la fragmentation des espaces maritimes et prévoir des compensations à la mesure des préjudices occasionnées sur la filière, déjà affectée. Il est essentiel d'anticiper les orientations énergétiques pour les zones encore non planifiées. Si nous prenons l'exemple des DOM, il y a actuellement très peu de visibilité sur ce qui est prévu dans le cadre des EMR. Il est donc important que les orientations soient définies dès le début, en concertation avec les professionnels (pêcheurs et éleveurs marins) et que ces derniers soient régulièrement consultés sur la planification énergétique afin de répondre de manière optimale aux besoins de leur territoire.

Messages importants :

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, le CNPMEM demande :

- Un réel accompagnement du secteur halieutique et des élevages marins dans la transition énergétique. Cet accompagnement passe par une rénovation du cadre juridique de financement, de la formation, de l'innovation technologique ainsi que des infrastructures portuaires ;
- Le renforcement du soutien à la recherche sur les écosystèmes marins, notamment par la mise en place de financements sur l'étude des effets directs et indirects du changement climatique et la mise en réseau des chercheurs et des professionnels ;
- L'intégration des impacts du changement climatique dans les cadres nationaux, européens et internationaux (documents de gestion des AMP, DCSMM, règlement sur la restauration de la nature, BBNJ, etc.) ;
- L'inclusion des impacts liés au changement climatique dans les DSF et DSBM, ainsi que dans la planification des EMR tout en impliquant les professionnels de la filière pêche et des élevages marins